

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-10 Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable 2015

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable,

Vu l'article L. 213-2 du code de l'environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2015 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015,**
- **de transmettre le document aux différents services préfectoraux concernés et de le diffuser à l'ensemble des communes membres de notre collectivité.**

Annexe : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE**
**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE**



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »
Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	2
1.1. Présentation du territoire desservi.....	2
1.2. Mode de gestion du service.....	5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Eaux brutes.....	7
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2. Achats d'eaux brutes.....	8
1.6. Eaux traitées.....	8
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :.....	8
1.6.2. Production	8
(1) Source ARS.....	9
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	9
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	10
1.6.5. Autres volumes.....	10
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1. Modalités de tarification.....	12
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3. Recettes.....	15
3. Indicateurs de performance.....	16
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	17
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
4. Indicateurs de performance.....	21
4.1. Montants financiers.....	21
4.2. État de la dette du service.....	21
4.3. Amortissements.....	21
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	22
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	24

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) qui est un établissement Public de Coopération Intercommunal (Cf. préambule page précédente).

Les compétences liées au service sont :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

Coordonnées du service

Communauté de Communes du Sud Territoire
 Pôle Technique de Grandvillars – Service des Eaux
 6 rue de l'Arc – BP 7

☎ : 03.84.23.50.81 – 📠 : 03.84.27.87.96 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr

Le territoire desservi correspond à l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey (vente d'eau au fermier Véolia), Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) n'a pas été mise en place.

Nota : Cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants)

Un schéma de distribution a été approuvé par délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable.

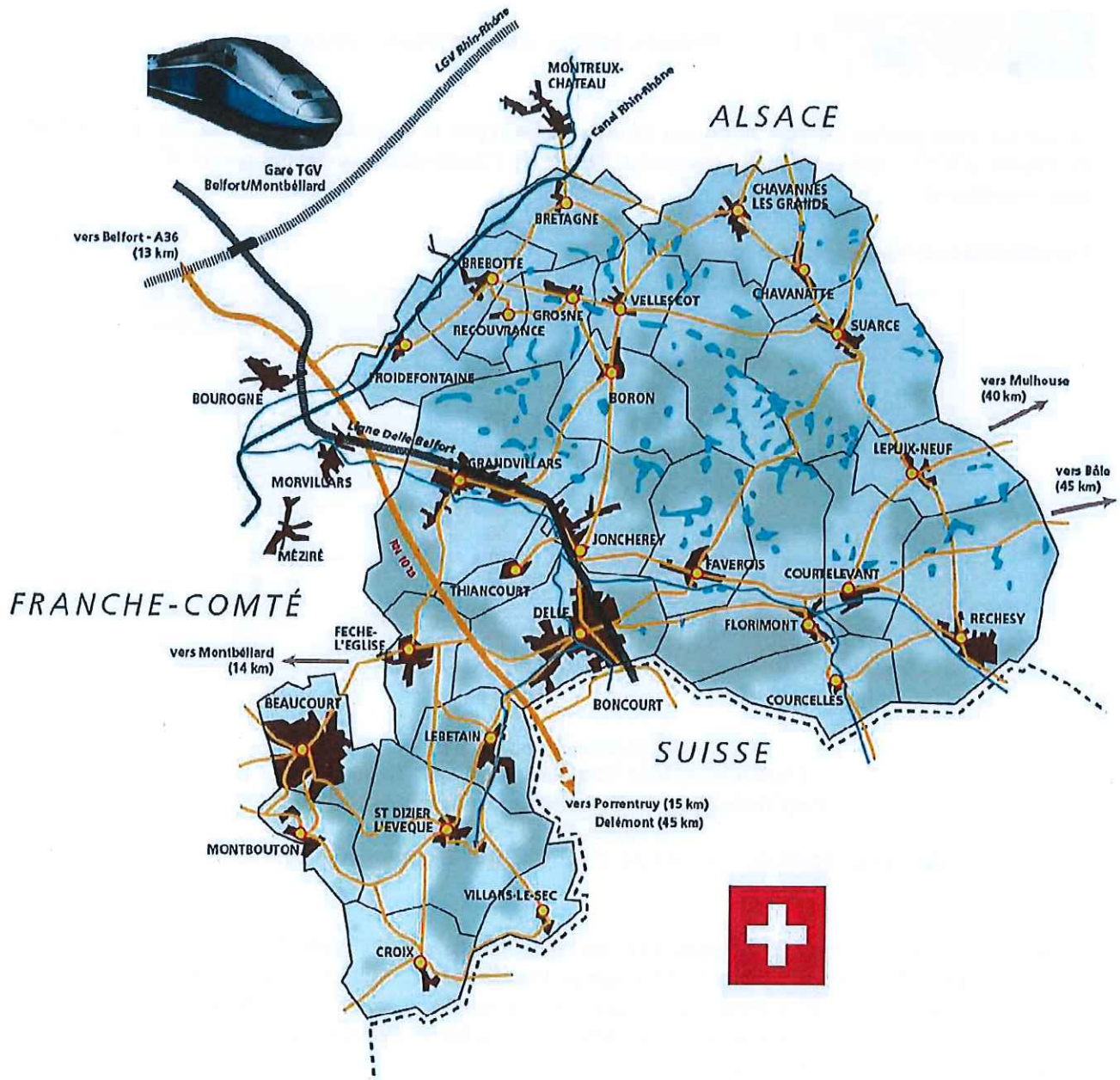
Un règlement de service a été approuvé par délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

ID : 090-249000241-20161006-2016_07_10-DE



Communauté de Communes du Sud Territoire
Territoire desservi par le service Eau Potable au 1er janvier 2016



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie (26 des 27 communes) et en délégation de service public de type affermage **uniquement pour la commune de Joncherey.**

Concernant la délégation de service public :

Uniquement pour la commune de Joncherey

- Nom du délégataire : **Véolia**
- Date de début de contrat : **23 février 2008** selon délibération de la commune de Joncherey du **13/02/2008**
- Date de fin de contrat initial : **31 décembre 2019**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31 décembre 2019**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **0**
- Nature exacte de la mission du délégataire : **Gestion du service, transport et distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre d'affermage soit sur Joncherey**

Nota : un rapport annuel spécifique sur le prix et la qualité de services est établi par le délégataire pour Joncherey.



1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 679 habitants** (source INSEE recensement 2012) au **31/12/2014**. Ce chiffre est identique ⁽¹⁾ au **31/12/2013**.

(1) : Chiffre lié au recensement réalisé tous les 5 ans.



1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 464 abonnés** ⁽²⁾ au **31 décembre 2015** contre **8 370 abonnés** au **31 décembre 2014**.

(2) : le nombre d'abonnés est renseigné sur la base du nombre de contrats et non sur la base des points de consommation.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
Beaucourt	1629	1642	1	1643	0,86%
Boron	180	187	0	187	3,89%
Brebotte	146	147	0	147	0,68%
Bretagne	120	121	0	121	0,83%
Chavanatte	61	61	0	61	0,00%
Chavannes les Grands	147	147	0	147	0,00%
Courcelles	62	62	0	62	0,00%
Courtelevant	173	176	0	176	1,73%
Croix	94	94	0	94	0,00%
Delle	1748	1765	3	1768	1,14%
Faverois	266	264	0	264	-0,75%
Fêche l'Eglise	303	299	0	299	-1,32%
Florimont	181	186	0	186	2,76%
Froidfontaine	181	182	0	182	0,55%
Grandvillars	1301	1342	2	1344	3,31%
Grosne	138	139	0	139	0,72%
Lebetain	205	206	0	206	0,49%
Lepuix-neuf	128	128	0	128	0,00%
Montbouton	193	194	0	194	0,52%
Réchésy	362	366	0	366	1,10%
Recouvrance	46	47	0	47	2,17%
Saint Dizier l'Evêque	203	204	0	204	0,49%
Suarce	203	203	0	203	0,00%
Thiancourt	125	126	0	126	0,80%
Vellescot	97	98	0	98	1,03%
Villars le Sec	78	78	0	78	0,00%
Total	8370	8464	6	8470	1,19%

Nota : Pour Joncherey, Cf. rapport du délégataire Véolia.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,79 abonnés/km au 31/12/2015 (37,37 abonnés/km au 31/12/2014).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,8 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,83 habitants/abonné au 31/12/2014).

La **consommation moyenne par abonné** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 127,78 m³/abonné au 31/12/2015. (133,92 m³/abonné au 31/12/2014).

1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **1 144 909 m³** pour l'exercice **2015** contre **1 152 076 m³** pour l'exercice **2014**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Forage de Boron à Boron	Eau souterraine	432 m ³ /jour à 18 m ³ /h soit 24 h	76 860	83 374	8,48%
Puits de l'Allaine à Delle	Eau souterraine	---	139	0	-100,00%
Puits F1 et F2 de Faverois à Faverois	Eau souterraine	F1 : 2 700 m ³ / jour à 100 m ³ /h soit 24 h F2 : 1 200 m ³ / jour à 60 m ³ /h soit 20 h et 3 200 m ³ / jour pour les 2 cumulés	666 590	698 742	4,82%
Puits de Grandvillars à Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m ³ / jour 50 m ³ / h soit 20 h	102 107	63 932	-37,39%
Puits de Grosne à Grosne	Eau souterraine	600 m ³ / jour 25 m ³ / h soit 24 h	77 503	66 642	-14,01%
Forage de Lepuix-Neuf à Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	86 692	85 015	-1,93%
Source de Courtelevant à Réchésy	Eau souterraine	---	9 654	17 801	84,38%
Forage du Bambois à Réchésy	Eau souterraine	450 m ³ / jour 35 m ³ / h soit 13 h	93 770	90 861	-3,10%
Captage du val de St Dizier à Saint Dizier l'Evêque ⁽²⁾	Eau souterraine	---	38 761	38 542	-0,56%
Total			1 152 076	1 144 909	-0,62%

(1) : débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

(2) : volume prélevé correspondant au volume comptabilisé majoré de 10 % puisque le compteur est en aval du traitement

Nota : Les variations constatées en 2014 et 2015 sur Faverois, Grandvillars, Réchésy et Courtelevant sont dues aux travaux de réfections morphologiques de l'Allaine qui ont nécessités des arrêts longs sur 2 stations compensés par les 2 autres. Les travaux se sont terminés en fin d'année 2015.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %



1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées



1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :

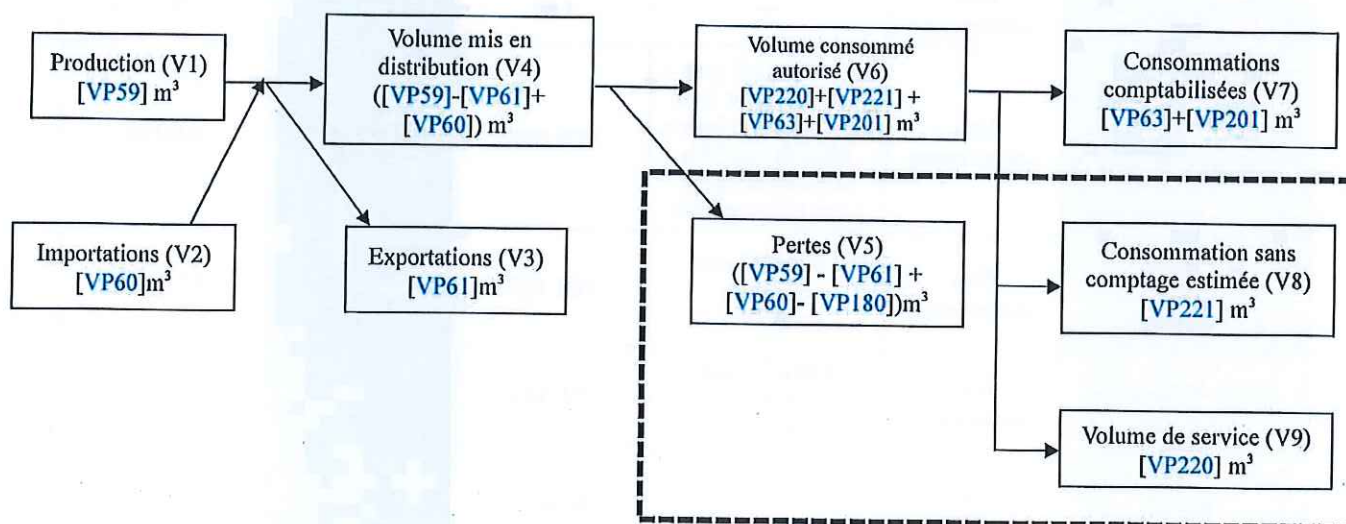


Schéma explicatif du bilan des volumes



1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station du val de Saint Dizier l'Evêque	Ultrafiltration et traitement sur charbon actif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). C'est le cas pour Saint Dizier l'Evêque. Puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement est forfaitairement appliquée comme le demande l'Agence de l'eau et est de 10 %.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015 ⁽¹⁾
Forage de Boron à Boron	76 860	83 374	8,48%	80%
Puits de l'Allaine à Delle	139	0	-100,00%	40%
Puits F1 et F2 de Faverois à Faverois	666 590	698 742	4,82%	80%
Puits de Grandvillars à Grandvillars	102 107	63 932	-37,39%	80%
Puits de Grosne à Grosne	77 503	66 642	-14,01%	80%
Forage de Lepuix-Neuf à Lepuix-Neuf	86 692	85 015	-1,93%	80%
Source de Courtelevant à Réchésy	9 654	17 801	84,38%	80%
Forage du Bambois à Réchésy	93 770	90 861	-3,10%	80%
Captage du val de St Dizier à Saint Dizier l'Evêque	35 237	35 038	-0,56%	40%
Total du volume produit (V1)	1 148 552	1 141 405	-0,62%	78,80%

(1) Source ARS



1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Pays de Montbéliard Agglomération (via son fermier Véolia)	357 390	350 840	-1,83%	80%
Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers	44 549	41 479	-6,89%	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	401 939	392 319	-2,39%	80%

Nota : les indices de protection de la ressource n'ont pu être vérifiés mais paraissent plausibles.



1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 [en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 078 777	1 026 774	-4,82%
Abonnés non domestiques	39 927	54 792	37,23%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 118 704	1 081 566	-3,31%
Vente d'eau à Véolia pour Joncherey ⁽²⁾	103 007	107 388	4,25%
Vente d'eau au Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas ⁽²⁾	1 447	3 560	146,02%
Vente d'eau à la Communauté d'Agglomération Belfortaine ⁽³⁾	0	5 037	Non représentatif
Total exporté vers d'autres services (V₃)	104 454	115 985	11,04%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3) La convention signée avec la CAB ne prévoit pas de vente d'eau mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile. Toutefois pour 2015, nous avons exporté sur la CAB 5 037 m3 qui devraient être restitués en 2016.

(4) La variation importante constatée entre 2014 et 2015 est due au transfert de 2 entreprises classées dans les abonnés domestiques vers les abonnés non domestiques ainsi qu'à un regain d'activité pour les entreprises.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) (tests + manœuvre PI + balayeuse de voirie estimé)	1 500	1 500	0%
Volume de service (V9) (lavages réservoirs + canalisations estimé)	2 000	2 000	0%



1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 122 204	1 085 066	-3,31%



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 224 kilomètres au 31/12/2015 (identique au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

- Frais d'accès au service :

0 € (si point de consommation existant) OU 26 € (si point de consommation à créer et hors coût de réalisation du branchement) au 01/01/2015

0 € (si point de consommation existant) OU 26 € (si point de consommation à créer et hors coût de réalisation du branchement) au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité (Cf. délibération n°2015-05-22 du 2 juillet 2015)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17,88 €	18,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Tranche 1 : 0 à 20 000 m³	1,575 € / m³	1,63 € / m³
	Tranche 2 : 20 000 à 40 000 m³	1,420 € / m³	1,47 € / m³
	Tranche 3 : supérieure à 40 000 m³	1,261 € / m³	supprimé
Autres : Part communautaire sur Joncherey		1,0187 € / m³	1,0187 € / m³
Vente d'eau réciproque au syndicat des eaux de la Saint Nicolas		Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque
Tarifs selon prestations		Cf. délibération	Cf. délibération 2016-02-18 du 25/02/2016
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽¹⁾	5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⁽²⁾	0,046 € / m³	0,046 € / m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 € / m³	0,29 €/m³
	VNF Prélèvement	0 € / m³	0 €/m³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽²⁾ L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m³ d'eau prélevé dans les ressources par notre service soit 53 687 € en 2015 et 55 496 € en 2014. Le montant de cette redevance peut être doublée si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Ce montant est répercuté et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.



2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence
 * selon l'INSEE (* calcul basé sur une consommation de 120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/15 en €	Au 01/01/16 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,88 €	18,50 €	3,47%
Part proportionnelle sur la 1ère tranche	1,575 € / m ³	1,63 € / m ³	3,49%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	206,88 €	214,10 €	3,49%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00 €	0,00 €	0,00%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80 €	34,80 €	0,00%
Autre :	0,00 €	0,00 €	0,00%
VNF Prélèvement :	0,00 €	0,00 €	0,00%
TVA si service assujéti (5,5 %)	13,29 €	13,29 €	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,09 €	48,09 €	0,00%
Total	254,97 €	262,19 €	2,83%
Prix TTC au m³	2,12 €	2,18 €	2,83%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
Toutes les communes de la CCST (sauf Joncherey)	2,12 €	2,18 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☒ semestrielle (pour les gros consommateurs ou les nouveaux arrivants pendant 1 an)

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ semestrielle (1 estimative et 1 réelle ou 2 réelles)

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 1 197 551 m³/an (1 223 158 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Les prix de l'eau n'ont pas évolué entre 2014 et 2015 (hormis l'augmentation de la redevance pollution qui est de l'initiative de l'Agence de l'Eau). Nos investissements sont toutefois restés soutenus. Ils sont **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2015 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La réalisation des **10 lots** de travaux concernant le **renforcement et ou le renouvellement des réseaux de distribution**. Ils concernaient : 3 renouvellements et renforcement de **passages sous voie ferroviaire** au niveau du PN 18, PN 20 et 23 à **Grandvillars, Joncherey et Delle** dans le cadre de la remise en circulation de la ligne Belfort – Delle représentant **280 ml de canalisation, 6 branchements** et une **chambre de régulation** pour **90 000 € HT**, le renforcement et le renouvellement de 6 tronçons de réseaux à **Beaucourt, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy, et Recouvrance** représentant **780 ml de canalisation et 47 branchements** pour **135 000 € HT** ainsi que la protection d'une canalisation, la mise en place d'une chambre de maillage et la reprise d'un branchement à **Froidefontaine et Vellescot** pour **16 000 € HT** soit un total de **241 000 € HT**.
- La **mise en place ou le renouvellement** des différents **matériels et équipements d'exploitation** : une armoire électrique de commande et de télégestion au puits de **Boron** (10 000 €), une pompe avec variateur et un anti-belier pour la station de **Grosne** (16 000 €), une pompe de reprise et mise au normes de l'armoire électrique à la station du val (7 000 €) ainsi que la pose d'une chambre de régulation et de 2 stabilisateurs sur le réseau à **Montbouton** (15 000 €), 3 régulateurs de pression sur réseau à **Beaucourt, Grandvillars et Chavannes les Grands** (5 000 €) pour un total de **53 000 € HT**.
- Des **travaux de sécurisation** sur les stations de **Beaucourt, Grosne et Boron**, les réservoirs de **Beaucourt et Montbouton** soit un total de **10 000 € HT**.
- L'acquisition d'une **station de relèvements topographique Trimble** pour **14 000 € HT**.
- La poursuite des **études** et des négociations foncières pour la **sécurisation de la production** de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en **exploitation** du puits **F2** et son **interconnexion** avec le réseau ainsi que les études **technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance** en eau de l'**UDI de Beaucourt**.
- La poursuite des **études sur les aires d'alimentation de captages** (analyses d'eaux) et pour la mise en place d'un **réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux**.



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en € HT	Exercice 2015 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 132 724 €	2 037 709 €	-4,45%
<i>dont abonnements</i>	148 680 €	149 799 €	0,75%
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	0%
Total recettes de vente d'eau	2 281 404 €	2 187 508 €	-4,11%
Recettes liées aux travaux	80 010 €	86 885 €	8,59%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0%
Autres recettes : rattachement subventions Agence de l'eau	32 754 €	0 €	-100%
Autres recettes : rattachement de produits	22 368 €	20 001 €	-10,58%
Total autres recettes	135 132 €	106 886 €	-20,90%
Total des recettes	2 416 536 €	2 294 394 €	-5,05%

Nota : Ce tableau inclut la redevance pollution qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Cela représente environ 275 000 € par an. Il inclut aussi les recettes perçues sur Joncherey (part communautaire).

3. Indicateurs de performance



3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	154	0	102	0
Paramètres physico-chimiques	97	1	105	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	99%	100%

Nota : Ces chiffres sont issus des fiches de synthèse annuelles 2014 et 2015 fournies par l'ARS.



3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	55%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	60

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est de 60 sur 120 (identique en 2014).

3.3. Indicateurs de performance du réseau



3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	79,11%	78,31%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)[m ³ / jour / km]	15,03	14,69
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	77,36%	76,29%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4,11 m³/j/km (4,00 en 2014).



3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4,07 m³/j/km (3,96 en 2014).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,720	1,535	1,170	2,310	2,480	1,06

Au cours des 5 dernières années, 9,275 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Concernant le taux moyen de renouvellement des réseaux, ce dernier s'exprime de la manière suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,83 % (0,73 % en 2014).

Nota : il est à noter que des travaux de maillage de sécurisation ont été réalisés : en 2009, 1,7 kms entre Lebetain et St Dizier l'Evêque et 1,25 kms entre Lepuix-Neuf et Réchésy en 2011. Ces derniers sont comptabilisés dans le linéaire globale de 224 kms mais ne sont pas pris en compte dans le taux moyen de renouvellement.



3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,80 % (identique en 2014).

4. Indicateurs de performance



4.1. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 400 000 €	1 000 000 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €



4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû en €)	1 401 288 €	1 314 018 €
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital	83 518,21 €	87 270,60 €
en intérêts	66 117,79 €	62 280,63 €



4.3. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 399 759,65 € (406 667,71 € en 2014).



4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Projet d'importance inscrit au schéma directeur AEP à l'étude et ou en cours d'exécution	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation de la production de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en exploitation du puits F2 à Faverois et son interconnexion avec le réseau et études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.	3 200 000 € HT	3 200 000 € HT



4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

La délibération 2015-05-22 du 2 juillet 2015 acte les évolutions du tarif de l'eau pour les 3 prochaines années ainsi que les actions retenues par la commission eau – assainissement du 21 avril 2015. Ci-dessous un extrait de la dite délibération :

« Ce prix est élaboré afin :

- de répondre à nos besoins et à nos charges et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de permettre la mise en œuvre du schéma directeur en eau potable validé en septembre 2006,
- de réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention et notamment la programmation pluriannuelle 2015 – 2020 validée lors de la commission eau – assainissement du 21 avril dernier,
- de faciliter une bonne gestion patrimoniale.

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et qualité de l'eau,
- sécuriser le stockage par la réfection des ouvrages,
- sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable,
- renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution,
- améliorer la gestion des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie.

Ils auront pour objectifs ses 5 prochaines années à :

- poursuivre et finir la sécurisation complète de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche l'Eglise et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), St Dizier l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec).

Ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois – Beaucourt et St Dizier l'Evêque – Croix).

- augmenter nos capacités de production d'eau potable et tendre vers l'autosuffisance de notre collectivité.

*Ceci demande la mise en service notamment du forage F2 de Faverois ~~et son interconnexion avec les~~
UDI de Faverois, Beaucourt et Croix.*

- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voir une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.).

La réalisation de cette programmation 2015 – 2020 ambitieuse, réaliste et indispensable, estimée actuellement à hauteur de 6,85 millions d'euros, nécessite cependant des recettes suffisantes pour les mener à bien. Ses recettes seront abondées par la contractualisation d'emprunts mais aussi par une augmentation raisonnée et contrôlée du prix de l'eau. »

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 679	23679
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,12 €	2,18 €
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,00%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,11%	78,31%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,00	4,11
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,96	4,07
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73%	0,83%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,80%	78,80%